

Paris, le 08 janvier 2021

**Guislain DAVID**  
**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Co-Secrétaires généraux**

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP

Monsieur le Ministre,

Ce 1<sup>er</sup> janvier, le SMIC a été revalorisé de 0,99%, portant le salaire minimum brut à 1 554,58 Euros par mois sur la base de 35 heures par semaine. Cette légère augmentation aura des incidences sur les agent-es du ministère qui perçoivent des rémunérations calculées sur la base des indices minimum de la Fonction publique.

Le 19 novembre dernier, la FSU et les fédérations syndicales de l'éducation nationale vous demandaient de présenter des mesures salariales urgentes pour les AESH et d'engager sans tarder la reconnaissance statutaire du métier d'AESH.

Nous souhaitons attirer une nouvelle fois votre attention sur la situation des accompagnant-es des élèves en situation de handicap qui relèvent de cette catégorie. A l'heure actuelle la rémunération des AESH est déterminée dans un espace indiciaire de traitement comprenant huit niveaux, allant de l'indice 329 pour le niveau plancher à l'indice 363.

Aujourd'hui, la transposition de la revalorisation annuelle du SMIC à la grille de rémunérations des AESH aura pour effet de relever l'indice du niveau plancher. Le salaire minimum brut correspondant à l'indice 332, cela va conduire à faire disparaître les deux premiers niveaux (indice 329 du niveau plancher et indice 330 du niveau 2) et à instaurer, si l'on en reste au cadre existant, des inégalités de traitement entre les AESH nouvellement recruté-es et les AESH exerçant depuis plusieurs années. Instaurée en 2014, cette grille a déjà subi plusieurs tassements et perdu deux niveaux de rémunération. Cette situation prive les agent-es de possibilités d'augmentations de leurs salaires.

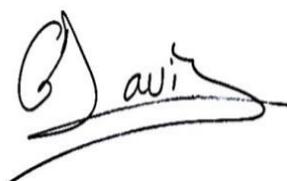
Pour le SNUpp-FSU, cette nouvelle dégradation n'est pas acceptable. Le ministère doit s'engager dès aujourd'hui dans l'amélioration du cadre de rémunération des AESH. Cela passe par une refonte de la grille indicative avec l'augmentation des indices plancher et du haut de grille et par la création de niveaux intermédiaires. La fonction d'AESH, en dépit des promesses et des attentes, n'est pas rémunérée à la hauteur du service que ces agent-es apportent au bénéfice de l'école inclusive et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

L'agenda social prévoyait avant fin 2020, un groupe de travail relatif à la rémunération et au temps de travail des AESH. Il n'a jamais eu lieu.

Nous réitérons aujourd'hui notre demande de le programmer dans les plus brefs délais. Il doit s'accompagner dès à présent d'un engagement de moyens pour augmenter les rémunérations et les quotités de travail de l'ensemble des AESH.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat  
**Guislain DAVID**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David', with a long horizontal flourish underneath.